
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 3 AVRIL 2017 à 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le lundi 3 avril à 19 h et présidée par le maire Kenneth Coates.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no.2 : Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4 : Line Cloutier
 Siège no 5 : Denis Allaire
 Siège no 6 : Gray Forster

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

Pensée : **La confiance ne se commande pas, elle se gagne.**

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ©

Assemblée ordinaire du 6 mars 2017

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de mars 2017, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

- 6.01 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) pour 2017-2018 (70\$)
- 6.02 Demande de don – Opération Nez rouge
- 6.03 Entente service aux sinistrés pour 2017-2018

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

7.01

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER ©

8.1 **salaires** du 1^{er} mars au 24 mars 2017 ©

Employés	13 612.80 \$	dépôt direct
Élus	15 195.25 \$	
achats listes ©		
2017-04A	65 181.21 \$	
2017-04B	12 453.21 \$	

8.2 Certificats disponibilité de crédits

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de mars en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 Adoption du règlement 2017-01 sur l'affichage des numéros civiques sur le territoire de la municipalité.

10.00 AVIS DE MOTION

10.01 Avis de motion du règlement no. 2017-02 modifiant le règlement des nuisances incendie

10.02 Avis de motion du règlement no. 2017-03 Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques (mun. et SQ)

10.03 Avis de motion du règlement no. 2017-04 Règlement modifiant le règlement de zonage 6-2000

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Signature du contrat pour le chemin DROUIN

11.02 Acceptation de l'entente pour les services d'animation estivale et l'accès à la bibliothèque pour les résidents de Westbury avec Cookshire et Ascot Corner.

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, sécurité civile et voirie

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs, sécurité civile

Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles

Conseiller #5 Denis Allaire : sécurité civile et voirie

Conseiller #6 Gray Forster : incendie et voirie

Maire : MRC

b) Rapports – chef d'équipe

M. Yves Allaire dépose son rapport du mois de mars 2017 et travaux à faire en avril 2017

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

M. Deslongchamps dépose son rapport du mois de mars 2017

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Nomination du vérificateur pour l'année 2017

13.02 Embauche de l'employé de voirie temporaire – Bertrand Goudreau

13.03 Membre du CSLE Estrie et nomination représentant municipal

13.04 Demande de financement Fonds AgriEsprit de FAC

13.05 Soumission pour travaux d'asphaltage sur différents chemins

13.06 Mesures incitatives présentées par la caisse populaire du Nord du HSF

13.07 Rencontre avec le député M. Bolduc le 18 avril à 18 :30

13.08 Entente intermunicipale d'entraide en cas de sinistre en matière de sécurité incendie

13.09 Lumière au del pour mur du stationnement du bureau et 2 lumières pour affiche du bureau

13.10 Demande d'appui Transvision Cookshire pour la mise en place d'un nouveau tronçon de télécommunication

13.11 Renouvellement de l'assurance collective pour les employés

13.12 Remplacement des téléphones cellulaires bureau et voirie

13.13 Dépôt de l'étude au comité élargi Qc central-piste le 18 avril de 9 :00 à 12 :00 h à Weedon

13.14 Publicité pour la biblio. et service estival Cookshire et Ascot Corner

13.15 Achat d'une réserve de gravier pour 2017

13.16 Subvention pour la 3^e édition du Festival de Bateaux-Dragons pour la Maison 5^e Saison

13.17 Dépôt des états financiers se terminant au 31 décembre 2016

14.00 INVITATIONS

14.01

15.00 VARIA

15.01 Lettre de la Ville de East Angus (demande de branchement au réseau d'aqueduc)

15.02 Lettre de remerciement de l'organisme Transport de personnes HSF pour le prêt de la salle pour leur AGA

16.00 FERMETURE

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI LE 4 AVRIL 2016 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2017-068

résolution no 2017-068

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-069

résolution no 2017-069

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert:

A D O P T É E

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

2017-070

résolution no 2017-070

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2017-071

résolution no 2017-071

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois de mars 2017 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01 ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE) POUR 2017-2018

2017-072

résolution no 2017-072

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury devienne membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2017-2018 et paye la cotisation annuelle de 70\$ (taxes incluses).

A D O P T É E

6.02 DEMANDE DE DON – OPÉRATION NEZ ROUGE

Une demande du bilan de l'année 2016 a été demandée et la liste des organismes qui ont bénéficié de dons.

Reporté en mai

6.03 ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS POUR 2017-2018

ATTENDU que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

ATTENDU que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe Les principes et les règles régissant l'aide*

Réunion régulière du 3 avril 2017

humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en oeuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

2017-073

résolution no 2017-073

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le canton de Westbury renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge canadienne versus les services aux sinistrés et que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente et que la municipalité contribue au montant de 160\$.

A D O P T É E

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

aucun

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de mars 2017, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2017-074

résolution no 2017-074

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois de mars 2017 pour un montant de :

Employés	13 612.80 \$	dépôt direct
Élus	15 195.25 \$	

selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière;

D'APPROUVER les listes des comptes à payer totalisant :

2017-04A	65 181.21 \$
2016-04A	12 453.21 \$

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

Le conseiller M. Denis Allaire arrive à ce moment il est 19h30.

9.0 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-01 SUR L’AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QU’en vertu de l’article no.67 paragraphe 5, de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité peut adopter un règlement pour régir le numérotage des bâtiments;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace tous les règlements concernant la numérotation civique;

ATTENDU QU’il y a lieu d’appliquer la numérotation civique sur l’ensemble du territoire de la municipalité de façon à permettre de localiser plus facilement chaque bâtiment;

ATTENDU QU’en cas d’urgence, il est essentiel que le numéro d’identification civique du bâtiment soit bien visible pour tous les intervenants (policiers, pompiers et ambulanciers);

ATTENDU QU’un avis de motion avec dispense de lecture de la présentation de ce règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 1^{er} août 2016;

EN CONSÉQUENCE

2017-075

résolution no 2017-075

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ,

PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2 Tout terrain localisé dans la municipalité du canton de Westbury et possédant un bâtiment fera l’objet du présent règlement;

Pour les bâtiments non pourvus de poteau avec plaquette :

ARTICLE 3 :

3.0 Le propriétaire de tout bâtiment situé sur le territoire de la municipalité doit afficher clairement en chiffres arabes, le numéro qui lui a été désigné par le Service d’Urbanisme de la municipalité;

3.1 Les chiffres doivent être d’une hauteur de 10.16 cm (4 pouces), de couleur contrastante avec le mur ou la plaque sur lequel ils sont placés, ils doivent être éclairés ou réfléchissants de façon à ce qu’ils soient visibles de la rue en tout temps.

3.2 Ces chiffres doivent être installés sur la façade principale du bâtiment donnant sur la rue. Si l’immeuble donne sur un stationnement, le numéro doit être affiché sur le mur qui donne directement sur le stationnement;

3.3 Pour tout bâtiment situé à plus de 20 mètres de la rue, le numéro doit être affiché à l’entrée du chemin ou de l’allée menant au bâtiment plus spécifiquement à l’intérieur d’une lisière de trois (3,0) mètres de profondeur de la voie publique ou du chemin privé;

3.4 Si un bâtiment contient plusieurs appartements, locaux ou suites, chacun doit être identifié de façon distincte par numéro. Le numéro doit être affiché sur la porte d'entrée principale de l'appartement, du local ou de la suite;

3.5 Si un abri temporaire installé pour l'hiver cache le numéro d'identification civique d'un bâtiment, celui-ci doit être alors affiché sur l'abri temporaire;

3.6 Dans le cas d'un nouveau bâtiment, le numéro civique doit être affiché dans les dix (10) jours suivant le début des travaux de construction;

Pour les bâtiments pourvus de poteau avec plaquette :

ARTICLE 4 :

4.0 L'acquisition et l'installation d'un poteau avec une plaquette de numéro civique, en marge avant desdits bâtiments, terrains et/ou voies routières relèvent de la municipalité;

4.1 Le coût d'acquisition et d'installation desdits poteaux avec une plaquette de numéro civique seront assumés par la municipalité;

4.2 Le numéro qui apparaîtra sur chacun des poteaux avec une plaquette de numéro civique, correspondra au numéro civique qui aura été attribué préalablement par le service d'urbanisme de la municipalité;

4.3 Les plaques d'identification de numéros civiques des propriétés seront installées à une distance maximale de 1.5 mètre de l'entrée donnant accès à la voie de circulation (en façade du bâtiment principal desservi) et à une distance minimale de 2,5 mètres et maximale de 3 mètres de la zone de roulement de la voie de circulation.

S'il y a présence d'un fossé, la distance maximale pour l'installation est d'un mètre (1) au-delà du fossé.

De plus, la plaque d'identification devra être perpendiculaire à la voie de circulation et placée du côté gauche de l'entrée donnant accès à la propriété et il doit y avoir alignement des plaquettes sur une section de route ayant les mêmes caractéristiques.

Chaque propriétaire doit s'assurer que la plaquette de numéro civique ne soit obstruée d'aucune façon;

Dans l'éventualité où il sera impossible de respecter les consignes d'installation ci-haut décrites, l'installation devra faire l'objet de l'approbation d'un représentant autorisé de la Municipalité.

4.4 Dans le cas où un poteau avec une plaquette de numéro civique serait enlevé, déplacé, modifié et endommagé par le contribuable ou un entrepreneur engagé par le contribuable, son remplacement se fera par la municipalité aux frais du contribuable;

4.5 Dans le cas où un poteau avec une plaquette de numéro civique serait endommagé par les employés municipaux ou un entrepreneur qui sont engagés par la municipalité ou par l'usure normale avec les années, son remplacement se fera par la municipalité aux frais de la municipalité;

4.6 Les poteaux avec une plaquette de numéro civique seront installés à l'entrée de chaque propriété, plus spécifiquement à l'intérieur d'une lisière de trois (3,0) mètres de profondeur de la voie publique ou du chemin privé;

ARTICLE 5 Le responsable de l'application de ce règlement est l'inspecteur en urbanisme et environnement.

ARTICLE 6 Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes suivantes :

- Pour une première infraction, après un préavis de trente (30) jours, l'amende est d'au moins cent dollars (100 \$) et d'au plus cinq cents dollars (500 \$) s'il s'agit d'une personne physique et d'au moins trois cents (300 \$) et d'au plus mille dollars (1000 \$) s'il s'agit d'une personne morale
- Pour une infraction subséquente à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction, après un préavis de trente (30) jours, l'amende est d'au moins trois cents dollars (300 \$) et d'au plus mille dollars (1000 \$) s'il s'agit d'une personne physique et d'au moins cinq cents (500 \$) et d'au plus mille cinq cents dollars (1500 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*;

A D O P T É E

Kenneth Coates, maire

Adèle Madore, directrice générale

AVIS DE MOTION : 1^{er} août 2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 3 avril 2017

PUBLICATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR : 11 avril 2017

10.0 AVIS DE MOTION

10.01 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO. 2017-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES NUISANCES INCENDIE

Reporté en mai

10.02 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO. 2017-03 RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES ET RÉGISSANT CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (MUN. ET SQ)

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Line Cloutier qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques applicables par la municipalité et la Sûreté du Québec.

10.03 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO. 2017-04 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 6-2000

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Line Cloutier qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 6-2000 afin de régir l'implantation d'auberges rurales, de restaurations champêtres, de résidences de tourisme, de résidences intergénérationnelles et de commerces de garde et de pension d'animaux à l'intérieur de certaines zones et d'inclure des dispositions relatives à l'implantation d'activités de seconde et de troisième transformation reliées à l'agriculture et à la forêt et les dispositions relatives aux bâtiments complémentaires.

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 SIGNATURE DU CONTRAT POUR LE CHEMIN DROUIN

ATTENDU que les travaux de modification du chemin Drouin ont été exécutés dans le but de corriger le rond de virage;

Réunion régulière du 3 avril 2017

ATTENDU que la municipalité est prête suite à ses travaux de devenir propriétaire du chemin Drouin;

ATTENDU que la municipalité de Westbury informe le propriétaire Transport et Excavation Stéphane Nadeau Inc. qu'elle se dégage de tous troubles et inconvénients pouvant résulter de l'écoulement des eaux sur les lots voisins;

2017-076

résolution no 2017-076

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury devienne propriétaire du chemin Drouin selon les conditions énumérées.

QUE la municipalité de Westbury mandate Me Heïdi Paquette à préparer les documents pour l'achat du lot 4 182 612 (chemin Drouin) et que le maire M. Kenneth Coates et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Adèle Madore signent pour et au nom de la municipalité du canton de Westbury tous les documents pertinents pour cette transaction.

A D O P T É E

11.02 ACCEPTATION DE L'ENTENTE POUR LES SERVICES D'ANIMATION ESTIVALE ET L'ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE POUR LES RÉSIDENTS DE WESTBURY AVEC COOKSHIRE ET ASCOT CORNER.

ATTENDU que la municipalité de Westbury a demandé aux municipalités de Cookshire-Eaton et Ascot Corner de conclure une entente concernant l'utilisation de leur bibliothèque respective et la participation des jeunes au Service d'animation estivale;

ATTENDU que les municipalités ont répondu favorablement à la demande de la municipalité de Westbury;

2017-077

résolution no 2017-077

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury accepte l'offre d'accès aux bibliothèques de Cookshire-Eaton et d'Ascot Corner au coût de 50\$ par participant et la participation au service d'animation estivale de Cookshire-Eaton et d'Ascot Corner au coût fixé par les municipalités pour les non-résidents.

QUE la municipalité de Westbury se charge de faire la publicité dans son bulletin municipal et sur le site internet.

A D O P T É E

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS
a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, sécurité civile et voirie
Rien de spécial

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Rien de spécial

Réunion régulière du 3 avril 2017

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs, sécurité civile
AGA des loisirs le 22 mars 2017, n'a pas participé

Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles
Réunion de la Régie des Hameaux le 18 avril 2017

Conseiller #5 Denis Allaire : sécurité civile et voirie
M. Allaire mentionne qu'il y a assisté à la rencontre pour les monts Stoke à Dudswell.
Il faudrait relancer Hydro-Sherbrooke pour la descente à canot.

Conseiller #6 Gray Forster : incendie et voirie
Rien de spécial

Maire : MRC
A la MRC, les 2 comités CSP et Incendie se sont regroupés.

b) Rapports – chef d'équipe
-Rapport des travaux à faire

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment
M. Deslongchamps dépose son rapport du mois de mars 2017.

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU que conformément à l'article 966 du C.M., le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers et que cependant, à la fin de son mandat, le vérificateur externe demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau.

2017-078

résolution no 2017-078

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton soit nommée vérificateur pour l'année 2017, et qu'il n'y a pas lieu d'en informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, attendu que le vérificateur externe nommé pour l'exercice à venir est celui qui a été en fonction pour l'exercice précédent.

A D O P T É E

13.02 EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE TEMPORAIRE– BERTRAND GOUDREAU

2017-079

résolution no 2017-079

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité autorise l'embauche de M. Bertrand Goudreau comme employé temporaire en voirie selon les besoins et sous la supervision du chef d'équipe.

A D O P T É E

13.03 MEMBRE DU CSLE ESTRIE ET NOMINATION REPRÉSENTANT MUNICIPAL

ATTENDU que la municipalité de Westbury est membre du CSLE pour 2017;

2017-080

résolution no 2017-080

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury mandate la conseillère Doris Martineau comme représentante de la municipalité de Westbury et pour participer à l'assemblée annuelle des membres.

A D O P T É E

13.04 DEMANDE DE FINANCEMENT FONDS AGRI-ESPRIT DE FAC

ATTENDU que la municipalité du canton de Westbury est une municipalité rurale qui désire faire connaître les producteurs locaux à la population en les rassemblant dans un marché public sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité offre un local aux nombreux producteurs pour qu'ils puissent faire la vente de leurs produits;

ATTENDU que la demande de subvention au fonds agri-esprit du financement agricole Canada est une belle initiative pour améliorer le marché public afin d'attirer plus de producteurs agricoles;

2017-081

résolution no 2017-081

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la directrice générale Mme Adèle Madore complète une demande de financement au fonds agri-esprit de FAC pour l'achat de réfrigérateur, congélateur et l'installation de revêtement bitumineux sur la façade du marché public pour empêcher la poussière du stationnement.

QUE le coût du projet est évalué à environ 30,000 \$ et le montant de la demande est de 25,000\$.

A D O P T É E

13.05 SOUMISSION POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR DIFFÉRENTS CHEMINS

ATTENDU que la municipalité de Westbury désire procéder à des travaux d'asphaltage sur le chemin Dearden, le chemin Landreville et le chemin Godbout dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence;

2017-082

résolution no 2017-082

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'ingénieur et la directrice générale à préparer le devis pour le revêtement bitumineux du chemin Dearden, Landreville et Godbout, que l'appel d'offres soit publié dans le journal La Tribune et sur le site de SEAO.

A D O P T É E

13.06 MESURES INCITATIVES PRÉSENTÉES PAR LA CAISSE DU NORD DU HSF

ATTENDU que la municipalité de Westbury a reçu du directeur de la Caisse du Nord du Haut St-François un projet des incitatifs proposés pour les municipalités;

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance de ses incitatifs et semble en accord avec les propositions suivantes :

- l'incitatif scolaire de continuer à donner aux jeunes un montant égal à tous les jeunes peut importe le montant fourni par la municipalité;
- l'incitatif pour retenir ou attirer de nouveaux résidents en accordant un montant de 2000\$ à un propriétaire de maison neuve ou à un propriétaire ayant fait l'acquisition d'une première propriété à la condition que les propriétaires obtiennent un financement à la Caisse Desjardins du Nord du Haut-St-François peut importe le montant accordé par les municipalités participantes;
- les nouveaux propriétaires qualifiés pourraient, de plus, profiter de la promotion « Remise en argent ». Ils pourraient ainsi obtenir une remise en argent allant jusqu'à 5% du financement total accordé par la caisse.

2017-083

résolution no 2017-083

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury s'engage à promouvoir et diffuser les incitatifs sur son site internet et son bulletin municipal lorsque toutes les municipalités auront convenu d'une entente avec la caisse du Nord du Haut St-François.

A D O P T É E

13.07 RENCONTRE AVEC LE DÉPUTÉ M. BOLDUC LE 18 AVRIL À 18 :30

La rencontre est prévue le 18 avril à 18h30 au bureau municipal.

13.08 ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE EN CAS DE SINISTRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Reporté en mai

13.09 LUMIÈRE AU DEL POUR MUR DU STATIONNEMENT DU BUREAU ET 2 LUMIÈRES POUR AFFICHE DU BUREAU

2017-084

résolution no 2017-084

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'achat de 1 lumière au led (del) pour le stationnement du bureau municipal selon les normes de nos règlements et de la politique d'éclairage de la réserve internationale de ciel étoilé de Mont Mégantic.

QUE la municipalité autorise l'achat de la lumière et l'installation par L. Johnson électricien selon la soumission.

A D O P T É E

13.10 DEMANDE D'APPUI TRANSVISION COOKSHIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU TRONÇON DE TÉLÉCOMMUNICATION

2017-085

résolution no 2017-085

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury appuie le projet de Transvision Cookshire Inc. concernant l'ajout de résilience au réseau de fibre optique actuel qui permettra une meilleure connectivité à la collectivité de Westbury et ses environs.

A D O P T É E

13.11 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS

2017-086

résolution no 2017-086

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury autorise le renouvellement de l'assurance collective pour les employés selon la soumission déposée par la compagnie Sun Life du Canada et préparée par Le groupe SFGT.

A D O P T É E

13.12 REMPLACEMENT DES TÉLÉPHONES CELLULAIRES BUREAU ET VOIRIE

ATTENDU que le forfait pour les téléphones cellulaires de la directrice et du chef d'équipe vient à échéance avec Bell en partenariat avec la Fédération Québécoise des municipalités ;

2017-087

résolution no 2017-087

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser le remplacement des cellulaires de la directrice générale et du chef d'équipe selon la soumission de Bell mobilité et la FQM-SAM pour des équipements plus performants et plus robustes pour le chef d'équipe.

A D O P T É E

13.13 DÉPÔT DE L'ÉTUDE AU COMITÉ ÉLARGI QC CENTRAL-PISTE CYCLABLE

Le 18 avril de 9 :00 à 12 :00 h à Weedon

13.14 ACHAT D'UNE RÉSERVE DE GRAVIER POUR 2017

ATTENDU que la municipalité a procédé à des travaux de réfection sur le chemin Dearden avec des matériaux en provenance de la gravière Excavation Normand Bouchard;

ATTENDU que des travaux d'asphaltage sont prévus pour 2017 et que du matériel Mg20B doit être ajouté et que la municipalité désire mettre le même matériel;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

2017-088

résolution no 2017-088

QUE la municipalité du canton de Westbury procède à l'achat d'une réserve de 500 tm de MG 20B selon la même granulométrie que le matériel accepté lors de la réfection du chemin Dearden au coût de 8.70\$.

QUE de plus la municipalité de Westbury achète une réserve d'environ 1 500 tm de MG 20B (5-11%) au coût de 8.10\$ la tonne payable sur réception de la facture.

QUE la municipalité se réserve le droit en tout temps et aux frais de la compagnie Excavation Normand Bouchard un test de granulométrie sur la réserve de gravier.

A D O P T É E

13.15 SUBVENTION POUR LA 3^E ÉDITION DU FESTIVAL DE BATEAUX-DRAGONS POUR LA MAISON 5^E SAISON

2017-089

résolution no 2017-089

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury contribue pour un montant de 100\$ pour l'organisation d'un bateau-dragon pour le financement de la maison Cinquième saison de Mégantic.

A D O P T É E

13.16 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2016

La firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé le projet des états financiers se terminant le 31 décembre 2016, étant donné que les chiffres de Valoris n'ont pas été déposés.

DEMANDE À VALORIS –DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Considérant qu'en vertu du Code municipal du Québec à l'article 176.2, la municipalité doit transmettre au plus tard le 30 avril au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire les états financiers et le rapport du vérificateur externe;

Considérant que le vérificateur ne peut déposer les états financiers finaux s'il n'a pas reçu de la Municipalité Régionale du Haut St-François le montant de la dette à long terme au 31 décembre;

Considérant que Valoris depuis quelques années a retardé à déposer ses états financiers ce qui a pour effet de reporter le dépôt par nos vérificateurs des états financiers;

2017-090

résolution no 2017-090

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury demande à l'organisme Valoris de procéder avec diligence à la préparation de ses états financiers annuels afin de ne pas retarder toutes les municipalités dans l'exercice de la préparation de leurs états financiers respectifs.

QUE cette résolution soit envoyée à toutes les municipalités membres de Valoris.

A D O P T É E

14.00 INVITATIONS

14.01

15.00 VARIA

15.01 LETTRE DE LA VILLE DE EAST ANGUS POUR UNE DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC POUR LE LOT 5 478 501

CONSIDÉRANT qu'une demande a été adressée à la Ville de East Angus pour le branchement au réseau d'aqueduc du lot 5 478 501 par la propriétaire, Mme Gisèle Côté située sur le chemin Martineau à Westbury;

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus facture présentement la majorité des résidents de Westbury dans ce secteur;

2017-091

résolution no 2017-091

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury demande à la propriétaire Mme Gisèle Côté de préciser sa demande faite à la Ville et ses intentions suite à ce refus et quels sont ses attentes de la municipalité de Westbury face à la position de la Ville de East Angus.

A D O P T É E

15.02 LETTRE DE REMERCIEMENT DU TRANSPORT DE PERSONNES DU HSF

La municipalité a reçu une lettre de remerciement pour le prêt de la salle communautaire pour la tenue de l'AGA de l'organisme transport de personnes du HSF.

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yvon Blouin a rencontré les nouveaux propriétaires du terrain voisin de chez lui et il se demande pourquoi la municipalité doit creuser des fossés.

M. le maire lui mentionne que les propriétaires ont demandés une entrée et des fossés.

M. Reid demande quels sont les incitatifs de la caisse.

M. le maire lui mentionne que la caisse a fait une proposition pour que toutes les municipalités soient identiques. Le montant pour les finissants du sec. V et pour l'achat ou la construction d'une première maison.

M. Reid demande si le projet de descente chez Mme Champoux est encore dans l'air. M. le maire mentionne que le projet pour l'instant est au barrage d'Hydro-Sherbrooke.

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2017-092

résolution no 2017-092

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et

Réunion régulière du 3 avril 2017

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 heures 15 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

Kenneth Coates
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trésorière